

SAISON 2018

AFFILIATION FFCT

CLUB



Clubs de cyclotourisme déjà affiliés à la FFCT,

**Clubs de cyclotourisme non-affiliés à la FFCT
(ou en cours d'affiliation).**

Vous trouverez des informations pratiques sur la FFCT et ses activités ainsi que tous les **renseignements nécessaires à l'inscription de votre club** et de vos adhérents pour l'année 2018.

Les présidents de votre comité départemental et de votre comité régional peuvent vous conseiller et mieux vous faire connaître la FFCT.

Si vous souhaitez des précisions, sur les licences, les assurances ou les abonnements, n'hésitez pas, contactez le service Licences :

- ✓ par téléphone : au **01 56 20 88 82**
du lundi au vendredi de **9 h à 12 h** et de **14 h à 16 h**
- ✓ par e-mail : l.blondeau@ffct.org

VOS CONTACTS

COMITÉ DÉPARTEMENTAL

.....
.....

Tél. :

E-mail :

COMITÉ RÉGIONAL

.....
.....

Tél. :

E-mail :



F. F. CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand
CS80045

94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 56 20 88 88

info@ffct.org

www.ffct.org - www.veloenfrance.fr

LA FFCT, UNE FÉDÉRATION BIEN STRUCTURÉE

SON RÔLE

- ✓ Créée en 1923,
- ✓ Agrément ministère des Sports depuis le 30/11/1964,
- ✓ Reconnaissance d'utilité publique depuis le 30/10/1978,
- ✓ Agrément Tourisme depuis le 28/06/1991,
- ✓ Délégation par l'État pour l'activité " Cyclotourisme " depuis le 4/04/2006,
- ✓ Membre du CNOSF (Comité national olympique et sportif français),
- ✓ Membre de l'UECT (Union européenne de cyclotourisme),
- ✓ Membre de l'UCTI (Union de cyclotourisme internationale),
- ✓ Membre de la Fédération des parcs naturels régionaux de France,
- ✓ Membre de la FIA/AIT (Fédération internationale de l'automobile / Alliance internationale de tourisme)

L'OBJET DE LA FFCT EST CLAIREMENT DÉFINI PAR SES STATUTS :

" ... la FFCT a pour objet : de diriger, d'organiser, de développer et de défendre la pratique du cyclotourisme ... "

"... d'orienter et de contrôler en qualité de fédération dirigeante, l'activité des associations ou groupements ... "

"... de représenter la France à l'étranger ..."

"... de combattre la délinquance routière ..."

"... d'intégrer le concept de développement durable ..."

"... de participer à la promotion et au développement de la pratique du vélo sous toutes ses formes et avec tous types de vélo..."

SON CHAMP D'ACTION

Le cyclotourisme au sein de la FFCT se conjugue autour de trois composantes essentielles : **tourisme - sport/santé - culture**

C'est une diversité de pratiques en toute liberté pour découvrir une région, la nature :

- ✓ des randonnées touristiques, de la courte balade aux circuits par étape,
- ✓ des Cyclo-découvertes® animées et encadrées par des personnes qualifiées,
- ✓ des voyages et séjours à bicyclette tant en France qu'à l'étranger,
- ✓ des randonnées permanentes pour connaître de nouveaux paysages,
- ✓ des randonnées et brevets sur des parcours et des reliefs variés,
- ✓ un accueil de qualité dans les clubs,
- ✓ un accueil pour les personnes en situation de handicap.

Toute forme de compétition est exclue de ses activités y compris les cyclosportives, ainsi que toute organisation avec classement Route et/ou VTT. Le cyclotourisme utilise le cycle mû exclusivement par la force musculaire.

SON FONCTIONNEMENT

La Fédération est administrée par un comité directeur de 19 membres qui décide et contrôle l'exécution du budget adopté par l'assemblée générale. Il est chargé d'appliquer la politique définie par l'assemblée générale.

Des commissions techniques nationales déclinent, dans leurs missions respectives, les orientations du projet fédéral décidées par le comité directeur. La Fédération est représentée dans les départements et dans les régions par des comités départementaux (CoDep) et des comités régionaux (CoReg).

- ✓ 13 COMITÉS RÉGIONAUX
- ✓ 95 COMITÉS DÉPARTEMENTAUX
- ✓ 3 000 CLUBS DONT 1 700 CLUBS OU SECTIONS VTT DE RANDONNÉE
- ✓ 400 ÉCOLES ET POINTS ACCUEILS JEUNES
- ✓ 123 000 ADHÉRENTS
- ✓ 4 500 ORGANISATIONS PAR AN

ADHÉRER À LA FFCT ? QUELS AVANTAGES ?

POUR LE CLUB

- ✓ la **sécurité** d'appartenir à un ensemble reconnu et structuré,
- ✓ une **assurance adaptée** à la pratique du cyclotourisme, à des tarifs préférentiels,
- ✓ la **promotion de ses organisations** sur les supports de communication de la FFCT,
- ✓ des **conseils** pour accomplir les démarches auprès des pouvoirs publics,
- ✓ la possibilité de mettre en place et d'**accueillir** des manifestations régionales, nationales et internationales,
- ✓ une **reconnaissance** supplémentaire des municipalités et des élus locaux,
- ✓ un **challenge national** et **régional de clubs** : le Challenge de France,
- ✓ une **immatriculation tourisme** pour les clubs ayant plus d'un an d'affiliation à la FFCT et d'au moins 20 adhérents.

POUR LES DIRIGEANTS

- ✓ l'**information** sur les droits et devoirs en tant que responsable de club,
- ✓ la **formation** sur la gestion et l'administration d'un club,
- ✓ le **contact direct** avec la Fédération qui est à l'écoute de ses dirigeants en mettant en place des outils : aide à la gestion administrative, à la communication, à la prévention en matière de santé etc.
- ✓ les **échanges** avec d'autres dirigeants de clubs,
- ✓ la possibilité d'**intervenir** dans la vie de la Fédération lors des assemblées générales ou dans les réunions spécifiques,
- ✓ la **participation gratuite** des dirigeants de chaque nouveau club à un stage d'animateur ou dirigeant dispensé par la commission nationale de Formation et/ou les structures.

POUR LES ADHÉRENTS

- ✓ l'appartenance à un club qui propose des activités et vous conseille dans votre pratique.

DES ACTIVITÉS UNIQUES

- ✓ des **manifestations fédérales** à des tarifs préférentiels (de 2 à 6 € de réduction pour les adhérents), ainsi que des grands rendez-vous annuels : les Vertes Tout-Terrain, la Maxi-Verte, la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme, les Cyclomontagnardes, les manifestations " Jeunes ", les Concentrations pascals etc.
- ✓ des **activités " familles "** accessibles aux débutants (Cyclo-découvertes®, " Rencontre des chérubins "),
- ✓ des **activités pour les personnes en situation de handicap**,
- ✓ l'accès à **400 randonnées permanentes**, dont plus de 280 ont obtenu le label fédéral,
- ✓ des **randonnées adaptées à tous les niveaux** : brevets d'initiation et brevets jeunes, brevets touristiques, randonnées, brevets VTT, brevets européens et internationaux, brevets de distance et montagnards.
- ✓ des **stages d'initiation et de perfectionnement** tant sur la route qu'à VTT,
- ✓ des **séjours et voyages** en France ou à l'étranger,
- ✓ un **centre cyclotouriste** à Aubusson-d'Auvergne (63) "Les 4 Vents", au cœur du parc naturel régional du Livradois-Foréz accessible en priorité aux clubs et adhérents FFCT : hébergement en hôtellerie ou en camping.

DES NOMBREUX OUTILS À VOTRE DISPOSITION

- ✓ le site Internet **www.ffct.org** avec tous les événements et informations pratiques :
 - disponibles en ligne, les calendriers départementaux, régionaux et le calendrier national " **Où irons-nous ?** " : plus de 4 500 randonnées, brevets et concentrations,
 - des **séjours et voyages** en France ou à l'étranger, avec inscription en ligne,
 - le **catalogue boutique**,
 - la **formation** sur tous les thèmes importants de la pratique du cyclotourisme,
- ✓ la **revue " Cyclotourisme "**, le magazine mensuel de la Fédération, avec abonnement à tarif préférentiel,
- ✓ toute l'actualité sur le cyclotourisme, en direct sur Internet avec **CyclotourismeMag**
- ✓ le site Internet **www.veloenfrance.fr** pour accéder et télécharger gratuitement les circuits route et VTT de votre choix (plus de 2 800 circuits en ligne, soit plus de 138 000 km à parcourir), et trouver de " Bonnes adresses " (hébergements, restaurants, vélocistes, etc).
- ✓ les newsletters structures et licenciés avec les actualités de la Fédération.

N'oubliez pas de renseigner votre adresse email dans votre fiche club ainsi que dans chaque fiche de vos adhérents pour recevoir les newsletters.

DES CONDITIONS D'ACCÈS PRIVILÉGIÉES

- ✓ grâce au Club avantages, votre licence de l'année en cours vous permet de bénéficier de tarifs et de conditions d'accès avantageux auprès de nombreux partenaires : hébergements, transports, location de véhicules, matériel, etc. Plus d'informations sur www.ffct.org rubrique Nos activités / Adhérents.
- ✓ l'espace fédéral réservé sur **www.ffct.org**, donnant accès à toutes les activités de la Fédération.

UNE ASSURANCE SPÉCIFIQUE ADAPTÉE AU CYCLOTOURISME

en prenant une licence FFCT, vous bénéficiez d'une assurance (détails en page 7).

JE CRÉE MON ASSOCIATION

La structure de base de notre mouvement est le club ou l'association sportive.

SA CONSTITUTION

Elle peut se constituer librement mais doit répondre à certaines règles administratives (loi 1901 et règlements fédéraux). Les formalités sont les suivantes :

1- Rédaction des statuts : la Fédération tient un modèle de statuts-types à la disposition des intéressés. Les statuts doivent être conformes aux règlements de la FFCT. Ces derniers comportent les statuts et le règlement intérieur et ses 6 annexes :

- ✓ Annexe 1 - Règlement disciplinaire
- ✓ Annexe 2 - Règlement médical
- ✓ Annexe 3 - Règlement relatif à la lutte contre le dopage
- ✓ Annexe 4 - Charte de l'organisation
- ✓ Annexe 5 - Charte sur la publicité
- ✓ Annexe 6 - Règlement financier

2- Réunion d'une assemblée générale constitutive pour :

- ✓ le nom de l'association, son objet, l'adresse de son siège,
- ✓ les noms, prénoms, professions et adresses des personnes chargées de son administration (comité directeur et/ou bureau),
- ✓ la déclaration, les statuts et éventuellement le PV de l'assemblée générale constitutive signés par au moins deux dirigeants (souvent président et trésorier).

3- Déclaration de l'association à la préfecture ou à la sous-préfecture

Cette déclaration, établie sur papier libre, indiquera les nom, profession et domicile,... des membres du comité de direction. Elle sera signée par le président et accompagnée de deux exemplaires des statuts établis sur papier libre, paraphés et signés par le président.

4- Insertion au Journal officiel

Celle-ci se fait automatiquement par l'intermédiaire de la préfecture ou sous-préfecture qui demande de compléter un imprimé à cet effet. Suite à la parution et à la réception de un ou deux exemplaires, le club doit acquitter un droit de parution.

SON AGRÉMENT

Suite à l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 – Art 11, l'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat, en application de l'article L. 131-8, vaut agrément. En conséquence, chaque association, déclarée loi 1901, peut bénéficier dès son affiliation à la FFCT de subventions attribuées par le ministère des Sports, le conseil départemental et solliciter auprès de la mairie des subventions et l'ouverture de débit temporaire de boissons, etc...

SON FONCTIONNEMENT

Un club de cyclotourisme, ou la section cyclotourisme d'un club omnisports, est administré par un comité directeur composé de cyclotouristes licenciés, comme doivent l'être tous ses adhérents.

Des subventions peuvent être demandées à la **municipalité** et au **Conseil départemental**.

BUREAU DE L'ASSOCIATION

Il comprend au moins : un président, un secrétaire, un trésorier qui peuvent avoir des adjoints dans chacune de leur fonction. Le bureau est généralement élu par le comité directeur, mais les statuts peuvent prévoir son élection ou sa confirmation par l'assemblée générale.

Deux autres membres sont indispensables à la vie de l'association (éventuellement un membre du bureau) :

- ✓ **le correspondant du club** : il est le lien entre votre club et la fédération et recevra tous les documents d'information destinés à votre club ou à l'attention de vos adhérents (la revue " Cyclotourisme ", les Newsletters ou toute autre information par voie électronique),
- ✓ **le délégué sécurité** : 4° personnage officiel du club, il s'appuie sur les éléments diffusés par la Fédération et la commission départementale de sécurité pour mettre en œuvre des actions destinées aux licenciés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'association se réunit en assemblée générale, une fois par an pour soumettre le rapport moral, le bilan financier et le projet de budget au vote de ses membres et procéder au renouvellement du comité directeur tel que prévu par les statuts, soit partiellement, soit totalement.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée pour la modification des statuts notamment.

J'AFFILIE MON CLUB / JE RÉAFFILIE MON CLUB...

J'AFFILIE MON CLUB POUR LA PREMIÈRE FOIS À LA FFCT

Il faut transmettre à vos présidents de comité départemental et de comité régional :

- ✓ la demande d'affiliation dûment complétée et signée,
- ✓ la charte d'adhésion signée,
- ✓ les statuts de votre association,
- ✓ le règlement des 3 premières licences (président, secrétaire, trésorier) et de l'abonnement à la revue (la cotisation du club étant gratuite la première année) :
 - soit en nous renvoyant la demande et l'autorisation de prélèvement bancaire accompagnées d'un relevé d'identité bancaire ou postal,
 - soit en nous joignant un chèque à l'ordre de la FFCT qui alimentera votre compte club (crédit d'opération).
- ✓ la copie des certificats médicaux de non contre-indication (CMNCI) de moins d'un an de tous les membres du bureau quand il s'agit d'une première affiliation à la FFCT sauf pour la licence formule " Vélo balade ".

Après signature des deux présidents de structures (CoDep et CoReg), le dossier complet devra être adressé au siège fédéral pour traitement (affiliation du club et prise des 3 premières licences).

Dès réception, nos services vous communiqueront :

- ✓ votre numéro de club, à rappeler dans toute correspondance avec la Fédération,
- ✓ votre code utilisateur et mot de passe utiles pour enregistrer vos licences sur l'espace fédéral du site www.ffct.org

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les licences souscrites seront prélevées par la Fédération sur le compte bancaire du club. Si vous avez opté pour le Crédit d'opération, il faudra envoyer avant la prise des licences le chèque correspondant au montant des licences à souscrire.

Vous possédez maintenant toutes les informations nécessaires pour saisir les licences de vos autres adhérents qui devront fournir :

- ✓ le coupon détachable de la notice d'information de l'assureur ALLIANZ dûment complété et signé,
- ✓ le CMNCI cyclotourisme pour les licences en formule " Vélo Rando ",
- ✓ le CMNCI cyclisme en compétition pour les licences en formule " Vélo Sport ",

JE RÉAFFILIE MON CLUB À LA FFCT

Si vous aviez opté pour le prélèvement automatique l'an passé, il n'est pas nécessaire de renvoyer une nouvelle autorisation. Cependant, vérifiez le libellé du compte bancaire à débiter et signalez tout changement.

Si vous optez pour le Crédit d'opération, envoyez-nous avant toutes opérations le chèque à l'ordre de la FFCT correspondant à la réaffiliation du club et aux licences à souscrire.

Il faut réaffilier en premier les 3 membres du Bureau (président, secrétaire, trésorier) et le délégué sécurité pour que votre réaffiliation soit effective puis valider l'acceptation des règlements fédéraux*.

Ensuite, vous pourrez inscrire les autres membres sur l'espace fédéral sans oublier de **vérifier et/ou corriger les coordonnées de chaque adhérent ainsi que leur adresse électronique**. (voir mode opératoire à télécharger dans la gestion documentaire/dossier affiliation - ré-affiliation).

Pour chacun de vos licenciés vous devez avoir en votre possession :

- ✓ le coupon détachable de la notice d'information de l'assureur ALLIANZ dûment complété et signé,
- ✓ le CMNCI cyclisme en compétition pour les licences en formule " Vélo Sport ",
- ✓ Le CMNCI cyclotourisme ou l'attestation sur l'honneur liée à l'auto questionnaire de santé Cerfa 15699*01 pour la formule de licence " Vélo Rando ".

☛ Reportez-vous à la page 9 pour plus de détails.

**AFIN DE MIEUX VOUS CONNAÎTRE ET ORIENTER LES PRATIQUANTS,
PENSEZ À NOUS DÉCLARER LES ACTIVITÉS DE VOTRE CLUB POUR UNE AFFILIATION OU UNE RÉ-AFFILIATION**

- ✓ Vélo-École.
- ✓ Accueil handicap.
- ✓ Section " vélo à assistance électrique " (VAE).

(*) Est interdite toute publicité sur les maillots et accessoires vestimentaires.

LES MÊMES DÉMARCHES POUR TOUS !

L'ADHÉSION À LA FFCT, C'EST :

- ✓ l'affiliation du club, la prise des licences et l'enregistrement de toutes vos assurances sur l'espace fédéral,
- ✓ les prélèvements bancaires automatiques le 10 de chaque mois suivant l'enregistrement de vos licences.
- ✓ **LA LICENCE ÉLECTRONIQUE**

La licence électronique fait partie intégrante de la politique responsable de la Fédération en matière de développement durable et de protection de l'environnement.

Lors de la saisie des licences pour vos adhérents, vous mentionnerez obligatoirement l'adresse e-mail de chacun, ils recevront dans l'heure suivante leur licence électronique par e-mail ainsi que leurs codes d'accès pour accéder à leur espace fédéral.

Par ce moyen moderne, chaque licencié y gagnera en liberté et interactivité. Ils pourront tout au long de la saison modifier les informations les concernant.

Chaque licencié, ou à défaut le club, pourra directement imprimer l'attestation de licence électronique à partir de l'espace fédéral lorsqu'il le souhaitera.

LA PRISE DES LICENCES SUR INTERNET SERA ACCESSIBLE À PARTIR DE MI-DÉCEMBRE 2017

SAISIE DES LICENCES, COMMENT FAIRE ?

- ✓ **Par Internet** : connectez-vous sur notre site www.ffct.org et cliquez sur Espace fédéral et suivez les indications sur votre écran (attention : vous devez être en possession de vos codes d'accès).

À noter : lors de la saisie de vos adhérents, s'ils sont domiciliés à l'étranger :

- la zone code postal comportera obligatoirement le CP étranger 99999,
- la zone ville comportera le code postal de la ville étrangère et le nom de la ville de l'adhérent parfaitement orthographié,
- la zone pays indiquera le pays de résidence.

Il est impératif que ces trois zones soient renseignées correctement pour valider sa licence.

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, DES AVANTAGES POUR TOUS

- ✓ pas d'envoi de chèque donc pas de frais d'expédition,
- ✓ pas d'avance de trésorerie,
- ✓ le prélèvement des montants exacts,
- ✓ fonctionnement simple et rapide : l'autorisation et la demande de prélèvement automatique ne sont à envoyer que la première année (sauf en cas de changement de compte bancaire). Après chaque opération, le montant à prélever vous sera indiqué sur l'écran.

Vous pouvez consulter et éditer, à tout moment, la situation de votre compte dans l'option Comptabilité de votre espace fédéral.

OPTION FFCC

Il est possible de souscrire une adhésion à la Fédération française de camping et de caravanning avec une assurance complète.

- ✓ Carte FFCC/FICC familiale 25, 00 €
- ✓ Carte FFCC/FICC individuelle 20, 80 €

INSCRIVEZ-VOUS

AUX NEWSLETTERS

Newsletter "Licenciés" * : pour la recevoir, n'oubliez pas de renseigner le champ "adresse mail" de chacun de vos licenciés ou de vérifier l'adresse existante.

Newsletter "Structures" * : pour la recevoir, renseigner obligatoirement le champ "adresse mail" de votre club.

(*) La FFCT s'engage à ne jamais diffuser ou vendre le fichier des adresses mails de ses licenciés et de ses clubs.

Toutes les assurances doivent être souscrites par Internet. (Se reporter au “ guide assurances club ” joint).

LES ASSURANCES DU CLUB

Dès son affiliation, si vous avez opté pour l'assurance fédérale, votre club est automatiquement assuré en responsabilité civile pour ses manifestations, ses sorties annuelles, ses locaux occupés temporairement et les bénévoles.

La responsabilité personnelle des dirigeants sociaux est gratuite et intégrée dans l'assurance fédérale, elle garantit la responsabilité civile des dirigeants des clubs et des structures en cas de faute de gestion.

Afin de couvrir les pratiquants non licenciés participant à vos sorties, plusieurs options vous sont proposées :

L'ACCUEIL

✓ **OPTION A - Futurs licenciés** ⁽¹⁾ : il vous est fortement recommandé, moyennant un coût annuel de 25 €, d'assurer les personnes souhaitant découvrir l'ambiance de votre club avant de s'y affilier. Chaque personne pourra être accueillie pour trois sorties consécutives maximum en présence d'un dirigeant du club ou d'un cadre fédéral. Pour éviter toute recherche de responsabilité, il est conseillé de tenir un registre à jour de toutes les personnes participant aux trois sorties consécutives du club.

Cette assurance devra être souscrite au moment de l'affiliation/réaffiliation par Internet.

✓ **OPTION A - Estivants** : elle assure, selon la formule Petit-braquet, les touristes de passage pendant la période estivale (du 15/05 au 15/09) participant à une randonnée organisée à leur attention. À souscrire par le club/CoDep après signature d'une convention avec la FFCT.

LES ORGANISATIONS

✓ **OPTION B** ⁽¹⁾ - **Moins de 1 500 participants** : elle permet d'assurer toute personne non licenciée FFCT participant à vos randonnées inscrites aux calendriers avec émission d'une carte de route nominative et vos randonnées permanentes dont le règlement permet son accomplissement pendant l'année civile du jour de la prise de l'inscription. Son coût annuel est de 25 €, quel que soit le nombre d'organisations. (à souscrire au minimum 2 mois avant l'organisation).

✓ **OPTION B+ - Plus de 1 500 participants** : son coût sera de 50 € (à souscrire au minimum 2 mois avant l'organisation).

☛ Ces assurances doivent être contractées par Internet dès l'affiliation ou la réaffiliation de votre club. Les forfaits annoncés ci-dessus restent dépendants de l'enregistrement de toutes vos organisations inscrites aux calendriers départementaux, régionaux ou national (date et nom de l'organisation). Toutes les attestations d'assurance sont disponibles en téléchargement dans l'espace fédéral.

LES ASSURANCES DES LICENCIÉS (VOIR DOSSIER ASSURANCES JOINT)

ASSURANCES - GARANTIES	MINI-BRAQUET 14,50 €	PETIT-BRAQUET 16,50 €	GRAND-BRAQUET ⁽²⁾ 64,50 €
Responsabilité civile - Défense pénale et Recours	Acquise	Acquise	Acquise
Décès accidentel	Non acquise	5 000 €	15 000 €
Décès ACV / AVC ⁽³⁾ - En l'absence du test à l'effort de moins de deux ans ⁽⁴⁾ - En présence du test à l'effort de moins de deux ans ⁽⁴⁾	Non acquise Non acquise	1 500 € 3 000 €	2 500 € 7 500 €
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative < 5 %.	Non acquise	30 000 € versés en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %	60 000 € versés en totalité si taux d'invalidité ≥ 66 %
Rapatriement	Non acquise	Acquise	Acquise
Dommages (indemnisation vétusté déduite de 8 % par an max 70 %) - Dommage casque - Cardio-fréquencemètre (à fonction exclusive) - Équipements vestimentaires - GPS (à l'exclusion du smartphone) - Dommages au vélo y compris catastrophes naturelles	Non acquise	80 € 100 € Non acquise Non acquise Non acquise	80 € 100 € 160 € 300 € 1 500 € Franchise / / 30 € 30 € 100 €

“ Allianz ” propose aux licenciés la possibilité de souscrire des garanties complémentaires “ accident de la vie ” - GAV - hors périmètre de l'activité du cyclotourisme.

(Voir **Annexe 2** : Bulletins de souscription des licenciés dans le guide assurance clubs).

Pendant la période de renouvellement de la licence, à partir du 15/12/2018, toutes les garanties 2018 sont maintenues selon la formule choisie jusqu'à la fin du mois de février 2019.

ATTENTION :

Pour les clubs ne souhaitant pas opter pour l'assurance fédérale, la ré-affiliation du club ne sera validée que sous certaines conditions (attestation d'assurance, mise en place d'une notice d'information, de garanties individuelles complémentaires,...) : merci de bien vouloir contacter le service Licences, Lydia Blondeau, soit par téléphone au 01 56 20 88 82 ou par e-mail à l.blondeau@ffct.org afin qu'elle vous communique la procédure imposée par la loi sur le Sport et le Code des assurances.

(1) Ces personnes seront garanties en responsabilité civile, 24h/24 recours et défense pénale en accident corporel et assistance rapatriement (indemnités prévues dans la formule Petit-braquet).

(2) Il ne pourra en aucun cas être demandé l'assurance Grand-braquet après s'être affilié. Seule exception : l'achat d'un nouveau vélo sur présentation de la facture datant de moins d'un mois maximum.

(3) Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les deux ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours.

(4) Cette garantie n'est ouverte qu'aux seules licences “ Vélo rando ” et “ Vélo sport ”. La licence “ Vélo balade ” ne pourra y prétendre.

LA LICENCE 2018

COTISATIONS 2018

Cotisation clubs (affiliation + revue)	= gratuit (*) + 24 €	= 24 €
Cotisation clubs (ré-affiliation + revue)	= 29 € + 24 €	= 53 €

(*) La 1^{re} année l'affiliation est gratuite pour le club.

LICENCES	CATÉGORIES	COTISATION FFCT	MINI-BRAQUET Responsabilité civile + Défense recours		PETIT-BRAQUET Mini-braquet + Accident corporel et Rapatriement		GRAND-BRAQUET Petit braquet + Dommages au vélo		OPTION REVUE 11 numéros par an
			Assurance	Total	Assurance	Total	Assurance	Total	
VÉLO-BALADE Sans certificat médical	École Cyclo (- 18 ans) Né après le 31/12/1999	12,00 €	—	—	Offert	12,00 €	48,00 €	60,00 €	+ 24,00 €
	Adultes	27,50 €	14,50 €	42,00 €	16,50 €	44,00 €	64,50 €	92,00 €	
VÉLO-RANDO Certificat médical cyclo	Jeunes (- 18 ans) Né après le 31/12/1999	12,00 €	14,50 €	26,50 €	16,50 €	28,50 €	64,50 €	76,50 €	
	Familles : - 1 ^{er} adulte - 2 ^e adulte - Jeune de 7 à 18 ans	27,50 € 12,00 € 6,50 €	14,50 € 14,50 € 14,50 €	42,00 € 26,50 € 21,00 €	16,50 € 16,50 € 16,50 €	44,00 € 28,50 € 23,00 €	64,50 € 64,50 € 64,50 €	92,00 € 76,50 € 71,00 €	
VÉLO-SPORT Certificat médical compétition	- Enfant de 6 ans et moins né après le 31/12/2011	Offert					48,00 €	48,00 €	

LA LICENCE, À QUOI SERT-ELLE ?

Elle permet à vos adhérents de pratiquer leur sport favori, de participer à toutes les randonnées cyclotouristes tout en bénéficiant d'un tarif d'inscription préférentiel et d'une couverture d'assurance adaptée efficace.

Elle donne droit à tous les avantages précisés en page 3.

Validité de la licence : elle prend effet dès l'instant où les licences sont saisies sur Internet.

ABONNEMENT À LA REVUE

" Cyclotourisme " = **24 €/an** (11 numéros par an) au lieu de 46 € pour les non-adhérents.

Cet abonnement peut être souscrit à tout moment pour un an sur votre Espace licencié.

Pour tout nouvel adhérent, tarif exceptionnel = 18 €/an.

LA LICENCE FAMILIALE

Elle permet aux familles domiciliées à la même adresse, composées de un ou deux membres adultes et d'enfants de moins de 18 ans (nombre illimité), de bénéficier de tarifs attractifs. Le chef de famille (1^{er} adulte) cotise au tarif adulte (avec ou sans revue) et les membres de sa famille bénéficient de tarifs préférentiels (famille 2^e adulte ou famille jeunes de moins de 18 ans ou enfants de moins de 6 ans licence formule " petit braquet " gratuite).

LA LICENCE FIN DE SAISON 2018

À partir du 1^{er} septembre 2018 **toute personne désirant adhérer pour la première fois à la FFCT** bénéficiera d'une licence valable jusqu'au 31/12/2019 au tarif de la saison en cours. Pour continuer de bénéficier des garanties d'assurance, il est obligatoire de renouveler gratuitement la licence de votre adhérent pour la saison 2019.

LES SÉJOURS ET VOYAGES FFCT

Pour participer à des séjours FFCT, l'assurance Assistance-Rapatriement est obligatoire. Si vous avez opté pour la formule Mini-braquet, vous devrez fournir une attestation de votre assureur certifiant la couverture " Assistance - Rapatriement " pour la pratique du cyclotourisme, en cas d'accident corporel et de maladie, valable dans le ou les pays du séjour ou du voyage.



	VÉLO BALADE	VÉLO RANDO	VÉLO SPORT
POUR QUI ?	Pour tous, sauf les jeunes en EC	Pour tous	Pour tous, sauf les mineurs
QUELLE PRATIQUE	Pratique douce et familiale	Pratique régulière	Pratique sportive & cyclosportive
NIVEAUX DE CIRCUITS CONSEILLÉS	Vert / Bleu	Vert / Bleu / Rouge / Noir	Vert / Bleu / Rouge / Noir & Cyclosportives
	<i>Chaque participant choisit librement son circuit et en assume la responsabilité.</i>		
CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE INDICATION (*)	Non	Obligatoire	Obligatoire
Fréquence	—	Tous les 5 ans	Tous les ans
Date du CMNCI	—	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence
Libellé du CMNCI	—	Cyclotourisme - sport - activité physique et sportive	Cyclisme en compétition
Qui doit conserver le CMNCI	—	Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI	Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel / Le siège pour les MI
Si le licencié fournit un nouveau CMNCI dans la période des 5 ans	—	Le décompte repart pour 5 ans	—
AUTO-QUESTIONNAIRE (*)	—	Oui Durant les 4 années intermédiaires	Non Le CMNCI doit être fourni tous les ans
Formalité administrative	—	Pour l'adhérent en club : Il devra cocher une case dans le bulletin d'inscription du club attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Si réponse OUI à une ou plusieurs questions, obligation de fournir un nouveau CMNCI. Pour l'adhérent en MI s'inscrivant par Internet, il devra cocher la case attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Sinon, il devra fournir un nouveau CMNCI.	—
Responsabilité de l'adhérent	—	L'adhérent assume seul les réponses au questionnaire de santé, protégé par le secret médical	—
Qui doit conserver l'auto-questionnaire	—	Le licencié. Le club ne doit pas conserver les réponses au questionnaire médical	—

ASSURANCE	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet	Au choix Mini, Petit ou Grand Braquet
Couverture pratique cyclotourisme	Oui	Oui	Oui
Couverture pratique cyclosportive	Non	Non	Oui (**) (Sauf en responsabilité civile pendant une cyclosportive)
Capitaux en cas de décès AVC/ACV	Non	Oui (si Petit ou Grand Braquet) Capitaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans	Oui (si Petit ou Grand Braquet) Capitaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans
TARIF DE LA LICENCE	Tarif « licence et assurance » identique pour les 3 formules		
Est-il possible de changer le type de licence en cours d'année ?	Oui sans surcoût	Oui – sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCI conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade »	Oui – sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCI conforme si l'adhérent était en formule « Vélo Balade » ou « Vélo Rando »

RANDONNEZ À VÉLO AVEC NOUS !



NOTES :



Fédération française de cyclotourisme

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. : 01 56 20 88 88
Métro ligne 7, station Pierre & Marie Curie

info@ffct.org - www.ffct.org - www.veloenfrance.fr